



POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DE CANADA ÉQUESTRE

Objet

Canada Équestre a le devoir d'assurer la gestion adéquate de ses actifs au nom de ses constituants. Advenant une insatisfaction quelconque par rapport aux marchandises ou aux services vendus par l'organisme, la présente politique établit les paramètres du traitement des demandes d'annulation ou de remboursement.

Politique

Canada Équestre doit publier ses modalités d'annulation et de remboursement sur ses bons de commande, ses factures et ses bordereaux, entre autres.

Modalités : marchandises

Le remboursement du prix des marchandises sera accordé lorsque Canada Équestre recevra une demande écrite accompagnée du reçu qui devront lui parvenir moins de 15 jours après la vente. Les marchandises renvoyées à Canada Équestre doivent demeurer vendables et l'ensemble du matériel original doit être intact. L'acheteur assumera les frais de réexpédition.

Advenant un défaut de fabrication, le remboursement du prix des marchandises sera accordé lorsque Canada Équestre recevra une demande écrite accompagnée du reçu qui devront lui parvenir moins de 30 jours après la vente. Les marchandises doivent être renvoyées à Canada Équestre et l'ensemble du matériel original doit demeurer intact. Canada Équestre assumera les frais de réexpédition.

Exceptions

Aucun remboursement ne sera accordé pour les manuels de formation de Canada Équestre, les manuels de formation pour entraîneurs de Canada Équestre, les livres de règlements de Canada Équestre, ni les marchandises commandées auprès de la FEI, au nom du client.

De plus, aucun remboursement ne sera accordé pour les commandes de vêtements sur mesure, à moins d'un défaut de fabrication (se reporter aux modalités décrites ci dessus).



Modalités : licences sportives, licences hippiques et passeports pour chevaux

Le remboursement des frais d'une licence sportive, d'une licence hippique ou d'un passeport cheval sera accordé lorsque Canada Équestre recevra une demande d'annulation écrite qui devra lui parvenir moins de 7 jours après la vente. La licence sportive, la licence hippique ou le passeport du cheval doivent être renvoyés à Canada Équestre accompagnés de l'ensemble du matériel original, qui doit demeurer intact. Canada Équestre assumera les frais de réexpédition.

Exceptions

Aucun remboursement ne sera accordé pour l'annulation d'une licence sportive, d'une licence hippique ou d'un passeport cheval après l'inscription et la participation de l'acheteur à un concours sanctionné par Canada Équestre.

Modalités : abonnements

Le remboursement d'un abonnement annuel sera accordé lorsque Canada Équestre recevra une demande d'annulation écrite qui devra lui parvenir moins de 7 jours après la vente.

Modalités : statut d'amateur, cotisations spéciales des disciplines, frais d'adhésion à une discipline, frais de contrôle des médicaments équins

Dans le cas de l'annulation d'un statut d'amateur, le remboursement sera accordé lorsque Canada Équestre recevra une demande écrite qui devra lui parvenir moins de 7 jours après la vente.

Cependant, aucun remboursement ne sera accordé pour les cotisations spéciales des disciplines, les frais d'adhésion à une discipline, ni pour les frais de contrôle des médicaments équins.

Produits vendus par des tiers

Les coûts des marchandises achetées auprès de Canada Équestre pour être vendues par des organismes provinciaux de sport seront remboursés moins de 6 mois après la vente. Les marchandises doivent être renvoyées à Canada Équestre. Elles doivent demeurer vendables et l'ensemble du matériel original doit être intact. L'acheteur assumera les frais de réexpédition.

Les marchandises de Canada Équestre vendues par des tiers (organisme provincial de sport, organisateur de concours, etc.) sont assujetties aux politiques de remboursement du vendeur.



Frais d'administration

Des frais d'administration minimales s'appliquent à l'annulation des licences sportives, des licences hippiques et des passeports pour chevaux.

Les frais de l'expédition originale sont déduits du remboursement, lorsqu'il y a un retour de marchandises qui n'est pas imputable à un défaut de fabrication.

Les frais d'envoi urgent ou les frais de retard exigés lors d'une vente originale sont déduits du remboursement dans le cas d'une annulation de licence sportive, de licence hippique ou d'un passeport cheval.

Des frais de retour peuvent s'appliquer aux marchandises retournées par un organisme provincial de sport.

A restocking fee will apply to goods returned by a Provincial Sport Organization.